



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.70  
5 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE VERBALE DATÉE DU 4 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, en date du 31 mars 1993, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 30 septembre et le 3 octobre 1994, il semble que 231 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera à l'annexe de la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total de violations présumées s'établit à présent à 2 890.

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies (30 septembre-3 octobre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2660	30 sept.	14 h 56	14 h 58	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-8/HIP frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2661	30 sept.	16 h 40	16 h 41	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-8/HIP qui survolait Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Atterrissage Basse Faible
2662- 2674	30 sept.	17 h 00	17 h 55	Le personnel de la FORPRONU a observé 13 hélicoptères qui volaient au nord-est de la ligne d'affrontement, à 10-12 kilomètres au nord-est de Tuzla. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud et sud-est Basse Faible
2675- 2678	30 sept.	17 h 18	17 h 40	Le personnel de la FORPRONU a observé 4 hélicoptères avec de petites lumières, qui volaient à 9 kilomètres environ à l'ouest de Zvornik. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
2679- 2698	30 sept.	17 h 30	24 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé 20 vols d'hélicoptères dans le couloir de Posavina, entre Bijelina et le nord-ouest de Brcko. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest/ sud-est Basse Faible
2699- 2731	30 sept.	17 h 40	21 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé 33 vols d'un nombre indéterminé d'hélicoptères le long des frontières extérieures nord-est et est de l'enclave de Srebrenica. Ces hélicoptères effectuaient peut-être une navette. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud et nord Basse Faible
2732	1er oct.	07 h 58	08 h 02	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert de type Mi-8/HIP frappé d'une croix rouge qui volait à 10 kilomètres au sud de Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Faible Moyenne
2733	1er oct.	08 h 01	08 h 07	Des avions AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère blanc de type Mi-8/HIP qui atterrissait à 15 kilomètres à l'est de Konjic. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Indéterminée Faible
2734	1er oct.	8 h 25	8 h 32	Des avions AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère vert camouflé de type Mi-8/HIP qui volait à 7 kilomètres au nord de Konjic. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2735	1er oct.	9 h 45	09 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Gazelle qui survolait Brcko et se dirigeait vers le sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Basse Faible
2736	1er oct.	10 h 18	10 h 20	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui volait à 20 kilomètres à l'ouest de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Basse Moyenne
2737	1er oct.	12 h 55	12 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc de type Mi-8/HIP frappé d'une croix rouge qui volait à 2 kilomètres au sud-est de Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
2738	1er oct.	17 h 16	17 h 20	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui avait une petite lumière sous le fuselage et qui volait à 9 kilomètres au nord-ouest de Zvornik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2739-2743	1er oct.	17 h 45	17 h 50	Le personnel de la FORPRONU a observé 5 hélicoptères qui volaient à 6 kilomètres à l'est de Srebrenica. Deux se dirigeaient du nord au sud et cinq minutes d'intervalle, tandis que deux volaient du sud au nord séparément. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Du nord au sud (3) Du sud au nord (2) Basse Faible
2744-2747	1er oct.	18 h 24	18 h 33	Le personnel de la FORPRONU a observé 4 hélicoptères qui volaient à 6 kilomètres à l'est de Srebrenica. Deux se dirigeaient du nord au sud et deux du sud au nord. Ces hélicoptères ont également été repérés par deux autres postes d'observation de la FORPRONU. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Du nord au sud (2) Du sud au nord (2) Basse Faible
2748-2764	1er oct.	18 h 30	21 h 30	Le personnel de la FORPRONU a observé 17 vols d'hélicoptères de type Mi-8/HiP dans le couloir de Posavina (10 vols de Bijelina à Brcko et 7 vols dans le sens contraire, échelonnés sur toute la durée d'observation). Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest/sud-est Basse Faible
2765-2766	1er oct.	18 h 49	18 h 54	Le personnel de la FORPRONU a observé 2 hélicoptères qui volaient à 6 kilomètres à l'est de Srebrenica et qui se sont dirigés d'abord vers le sud puis vers le nord. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud et nord Basse Faible
2767-2821	1er oct.	19 h 33	23 h 51	Le personnel de la FORPRONU a observé 55 hélicoptères qui volaient à 6 kilomètres à l'est de Srebrenica, volaient seuls ou par groupes (jusqu'à 4). Nombre de ces hélicoptères ont été observés par deux postes d'observation de la FORPRONU. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest vers sud-est Est vers nord-est Moyenne Faible
2822-2826	1er oct.	19 h 29	19 h 33	Le personnel de la FORPRONU a observé 5 hélicoptères non identifiés volant à environ 14 kilomètres au nord-est de Srebrenica, 2 d'entre eux du nord-ouest en direction du sud-est et 3 du sud-est vers le nord-ouest. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest vers sud-est (2) Sud-est vers nord-ouest (3) Basse Faible
2827-2832	1er oct.	20 h 14	20 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé 6 hélicoptères non identifiés volant du sud-est en direction du nord-ouest à environ 14 kilomètres au nord-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est vers nord-ouest Moyenne Faible
2833-2847	1er oct.	20 h 31	22 h 27	Le personnel de la FORPRONU a observé 15 hélicoptères non identifiés volant à environ 14 kilomètres au nord-est de Srebrenica, tous se dirigeant du nord-ouest vers le sud-est par groupes de 6 (20 h 31), 2 (20 h 39), 3 (21 h 03), 2 (21 h 29) et seuls (22 h 10 et 22 h 27). Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest vers sud-est Moyenne Faible
2848-2872	2 oct.	00 h 04	04 h 51	Le personnel de la FORPRONU a observé 15 hélicoptères volant à 6 kilomètres à l'est de Srebrenica, seuls ou par deux. Dans le même temps, la FORPRONU a observé 10 hélicoptères volant à 14 kilomètres au nord de Srebrenica. Tous ces vols ont eu lieu à l'extérieur de la limite de l'enclave à l'est, au nord-est et au nord. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord vers sud et sud vers nord à l'est de l'enclave, et est vers ouest au nord de l'enclave Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2873	2 oct.	08 h 50	09 h 11	Les avions AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8/HIP gris à 15 kilomètres au nord-est de Posusje. L'hélicoptère a été suivi jusqu'au point situé à 26 kilomètres à l'ouest de Sarajevo. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Basse Faible
2874	2 oct.	10 h 29	10 h 39	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge qui décollait de Zenica. La chasse de l'OTAN a établi un contact radar et visuel et l'hélicoptère a atterri à Zenica 10 minutes plus tard près de 2 autres hélicoptères Mi-8/HIP blancs. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est, ouest Basse Faible
2875	2 oct.	10 h 30	10 h 31	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère volant à 5 kilomètres à l'est de Mostar. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
2876	2 oct.	11 h 32	11 h 33	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2877	2 oct.	12 h 36	12 h 37	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2878	2 oct.	15 h 51	15 h 52	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2879	2 oct.	16 h 52	17 h 00	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu volant à 14 kilomètres à l'est de Prozor. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2880	2 oct.	17 h 06	17 h 23	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu volant à 10 kilomètres au nord-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
2881	2 oct.	19 h 20	19 h 21	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2882	2 oct.	20 h 59	21 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère doté d'une petite lumière volant à environ 8 kilomètres au nord-ouest de Zvornik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-nord-est Basse Faible
2883	3 oct.	08 h 20	08 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type non identifié survolant Travnik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Moyenne Faible
2884	3 oct.	10 h 55	10 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2885	3 oct.	12 h 40	12 h 42	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2886	3 oct.	13 h 04	13 h 06	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge volant à environ 6 kilomètres au sud-ouest de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est 150 pieds Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2887	3 oct.	13 h 40	14 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge qui décollait de Zenica puis y atterrissait. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Départ est, retour ouest Basse Faible
2888	3 oct.	14 h 00	14 h 02	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Basse Faible
2889	3 oct.	14 h 10	14 h 12	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2890	3 oct.	15 h 50	15 h 52	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible

|||||

/...